

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de mars 2017 :

Vente à Construction Privico inc. de deux terrains constitués des lots 4 936 659 et 5 029 876 du cadastre du Québec, situés sur le côté nord-est de l'avenue Fernand-Gauthier, d'une superficie de 1 395 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 288 595 \$. (CM17 0300)

Vente à Les Investissements Antonio Gesualdi inc. deux terrains constitués des lots 1 509 884 et 4 567 370 du cadastre du Québec, situés à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies et au nord de la rue de la Martinière, d'une superficie de 1 436,3 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 78 000 \$. (CM17 0301)

Vente à Vito Papasodaro et Franca Crisalli, d'un terrain constitué du lot 1 175 037 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Henri-Bourassa, entre les avenues Leblanc et Lausanne, d'une superficie de 182,3 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour 58 900 \$. (CM17 0302)

Cession à la SDC rue Saint-Denis du mobilier de la Grande Terrasse Rouge, sans contrepartie financière (CM17 0325)

Cession à la Municipalité des Îles-de-la Madeleine d'équipement de détection et dépistage systématique des fuites (un appareil d'écoute et un corrélateur), à titre gratuit. (CE 17 0470)

Vente à Gilles Lapointe d'un terrain vacant constitué du lot 1 111 777 du cadastre du Québec, situé du côté ouest de l'avenue Baldwin et au nord de l'avenue Georges, d'une superficie de 160,9 m², dans l'arrondissement d'Anjou, pour 12 065 \$. (DA161233002)

Le 28 avril 2017

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon